

Province de Québec
MRC du Fjord-du-Saguenay
Municipalité Saint-Charles-de-Bourget

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget du lundi **4 mars 2024 à 19 h 30**, au Centre communautaire de Saint-Charles-de-Bourget, à laquelle étaient présents :

M.	Bernard St-Gelais	Maire
M.	Marc Lavoie, conseiller	Siège 1
M.	Michel Néron, conseiller	Siège 2
M.	Jacques Gauthier, conseiller	Siège 3
M ^{me}	Sophie Tremblay, conseillère	Siège 5
M ^{me}	Sylvie Brassard, conseillère	Siège 6

Mme Sandy Boivin-Audet, greffière-trésorière adjointe par intérim

Absence motivée

M ^{me}	Janye Tremblay, conseillère	Siège 4
-----------------	-----------------------------	---------

À 19 h 30, Monsieur le Maire préside et, après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

Citoyens présents à la séance : 8

ORDRE DU JOUR

1. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR
2. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 FÉVRIER 2024
3. APPROBATION DES COMPTES
4. RÉSUMÉ DES DIFFÉRENTS COMITÉS
5. CORRESPONDANCE
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 6.1 NOMINATION DE MME SANDY BOIVIN-AUDET À TITRE DE GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE PAR INTÉRIM
 - 6.2 ACCEPTATION DE L'INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION 2023 - POLITIQUE DE TRAVAIL
 - 6.3 INDEXATION DE LA RÉMUNÉRATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE
 - 6.4 ACCEPTATION DE LA LISTE DES IMMEUBLES EN VENTES POUR TAXES - 2024 ET AUTORISATION DE TRANSMISSION À LA MRC-DU-FJORD-DU-SAGUENAY
 - 6.5 ACCEPTATION POUR DÉPÔT DU REFUS DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE POUR LE PROJET DE RÉHABILITATION COMPLÈTE DU PONCEAU EN ARCHE (2E RANG)
 - 6.6 AUTORISATION POUR LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS (PSPS) AUPRÈS DE LA MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY POUR L'ÉTUDE TECHNIQUE - MISE EN PLACE

D'UNE GÉNÉRATRICE POUR LE CENTRE COMMUNAUTAIRE SITUÉ
AU 460 2E RANG

- 6.7 ACCEPTATION DE LA PROPOSITION DE ASHINI CONSULTANTS POUR L'ÉTUDE TECHNIQUE – AJOUT D'UN GROUPE ÉLECTROGÈNE D'URGENCE POUR LE CENTRE COMMUNAUTAIRE
- 6.8 RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (2024-2028) – NÉGOCIATION ENTRE LES GOUVERNEMENTS DU QUÉBEC ET DU CANADA
- 6.9 ACCEPTATION DES DEMANDES DE PAIEMENTS DE FNX-INNOV-PROJET ÉTUDE GÉOTECHNIQUE ET ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE - AGRANDISSEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE-CASERNE-CPE
- 6.10 ACCEPTATION POUR DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2022/2023 BIBLIOTHÈQUE & RAPPORT RENCONTRE BIBLIO-QUALITÉ 2022
- 6.11 AUTORISATION D'INSCRIPTION DE MME SANDYBOIVIN-AUDET COMME REPRÉSENTANTE AUTORISÉE AUPRÈS DE REVENU QUÉBEC – CLIQSÉCUR
- 6.12 ACCEPTATION DE LA SUBVENTION PRIMEAU SOUS-VOLET 1.1, POUR LE COMPLÉMENT DES ÉTUDES ET ACTIVITÉS REQUISES POUR LES TRAVAUX DE CONCEPTIONS DU PROJET DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

7. VOIRIE

- 7.1 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT DE STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE – PROJET DE RÉFECTION MAJEURE – RECONSTRUCTION DU PONCEAU RUISSEAU LUDGER-HARVEY

8. URBANISME

- ~~8.1 ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT NO. 411.23 CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX~~

9. HYGIÈNE DU MILIEU

- 9.1 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT DE STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE – PROJET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX
- 9.2 DÉPÔT DU BILAN DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2023 - MRC-DU-FJORD-DU-SAGUENAY
- 9.3 INSCRIPTION À LA FORMATION SUR L'EAU POTABLE – CEGEP DE SAINT-LAURENT & FORMATION SUR LA SIGNALISATION ROUTIÈRE - M. FRANK LEBLANC
- 9.4 AUTORISATION ET NOMINATION COMME SIGNATAIRE AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC (SAAQ) DE M. FRANK LEBLANC, RESPONSABLE DES TRAVAUX PUBLICS

10 SÉCURITÉ PUBLIQUE / CIVILE

11. INVITATIONS / DEMANDE DE CONTRIBUABLES ET D'ORGANISMES

- 11.1 DEMANDE DE SOUTIEN DE LA JOURNÉE DE VISIBILITÉ LESBIENNE (JVL)

11.2 CAMPAGNE DE FINANCEMENT - CLUB OPTIMISTE DE SAINT-AMBROISE

11.3 DEMANDE DE SUBVENTION 2024 – LES AMIS DU JARDIN BOURGET

11.4 DEMANDE – LA PASSION DU COLIBRI

11.5 DEMANDE DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT -LE BOURGET-

11.6 DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER AUPRÈS DU RLS – 58e FINALE DES JEUX DU QUÉBEC À SHERBROOKE

11.7 DEMANDE DE SUBVENTION ANNUELLE 2024 AUPRÈS DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE SAINT-CHARLES-DE-BOURGET

12. AFFAIRES NOUVELLES

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

1. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR **RÉSOLUTION N°157.24**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie
APPUYÉ PAR : M^{me} Sophie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget adopte l'ordre du jour de la présente séance en y retirant le point suivant:

Retrait: 8.1 ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT N°411.23 CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX-

2. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 FÉVRIER 2023 **RÉSOLUTION N°158.24**

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Sylvie Brassard
APPUYÉ PAR : M. Michel Néron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE d'exempter la greffière-trésorière adjointe par intérim de la lecture du procès-verbal du 6 février 2024;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 6 février 2024 dont une copie conforme a été signifiée à tous les membres du conseil, dans les délais prévus par la *Loi*, soit par la présente adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

3. APPROBATION DES COMPTES **RÉSOLUTION N°159.24**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie
APPUYÉ PAR : M^{me} Sophie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

- QUE les comptes à payer du mois de février 2024, au montant de 48 102,55 \$, ainsi que les comptes payés d'avance au montant de 20 406,55 \$ totalisant la somme de 68 509,10 \$ soient acceptés et que la greffière-trésorière adjointe par intérim soit autorisée à en faire le paiement;
- QUE les versements des salaires nets du 28 janvier 2024 au 24 février 2024 soient acceptés au montant de 16 221,15 \$;
- QUE les élus confirment avoir reçu l'état des activités financières détaillé du mois de février 2024 pour un meilleur suivi des dépenses.

4. RÉSUMÉ DES DIFFÉRENTS COMITÉS

NIL

5. CORRESPONDANCE

Lettre du Centre de services scolaire De La Jonquière – Changement au transport scolaire pendant les travaux de reconstruction du ponceau Ludger-Harvey;

Lettre du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Direction régionale du Saguenay-Lac-Saint-Jean – offre d'accompagnement et de soutien pour les municipalités;

Lettre du Ministère des Affaires municipales et du Ministre de l'Environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs – Plan climat;

Courriel de la FQM au sujet de la formation obligatoire pour les membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

Bulletin d'informations policières locales MRC du Fjord-du-Saguenay février 2024 – Sécurité du Québec;

Lettre du Ministre du Logement, de l'infrastructure et des Collectivités au sujet du renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).

La correspondance est déposée aux archives de la Municipalité pour consultation publique

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1 NOMINATION DE MME SANDY BOIVIN-AUDET À TITRE DE GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE PAR INTÉRIM **RÉSOLUTION N°160.24**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie
APPUYÉ PAR : M^{me} Sophie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

- QUE le conseil municipal procède à la nomination de Mme Sandy Boivin-Audet à titre de greffière-trésorière adjointe par intérim durant la période d'absence de Mme Vickie Paradis.

**6.2 ACCEPTATION DE L'INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION 2023 -
POLITIQUE DE TRAVAIL
RÉSOLUTION N°161.24**

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Sophie Tremblay
APPUYÉ PAR : M Jacques Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE Conformément à la Politique de travail, la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte le taux d'indexation de l'indice des prix à la consommation du Québec qui est de 4.5 % en moyenne pour l'année 2023;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget indexe les échelles salariales (taux horaires) tel que définis à l'article 13 de la Politique de travail en vigueur, notamment pour les employés suivants:

Mme Sandy Boivin-Audet	Mme Marie-Josée Bonneau
Mme Vickie Paradis	M. Nicolas Pelletier
M. Marcel Coulombe	

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget indexe de 4.5% les taux de rémunérations imposables et non-imposables des élus municipaux pour l'année 2024;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la direction générale à procéder aux ajustements de salaires et au versement des sommes dues rétroactivement au 1^{er} janvier 2024.

**6.3 INDEXATION DE LA RÉMUNÉRATION DE LA DIRECTION
GÉNÉRALE
RÉSOLUTION N°162.24**

CONSIDÉRANT QUE les conditions de travail de la direction générale sont régies par un contrat de travail adopté, par résolution, le 7 mars 2022;

CONSIDÉRANT QUE les taux horaires décrits au contrat de travail inclus les bonifications du coût de la vie pour chacune des années (IPC);

CONSIDÉRANT QUE les bonifications du coût de la vie pour chacune des années (IPC) ont été basées sur un taux de 3.4% soit le taux de 2021;

CONSIDÉRANT QUE le taux d'indexation de l'indice des prix à la consommation du Québec est de 4.5 % en moyenne pour l'année 2023;

À CES CAUSES,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie
APPUYÉ PAR : M^{me} Sophie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget indexe de 1.1% le taux horaire de l'année 2024 de Mme Myrienne Bouchard, Directrice générale et greffière-trésorière et ce rétroactivement au 1er janvier 2024;

6.4 ACCEPTATION DE LA LISTE DES IMMEUBLES EN VENTES POUR TAXES - 2024 ET AUTORISATION DE TRANSMISSION À LA MRC-DU-FJORD-DU-SAGUENAY
RÉSOLUTION N°163.24

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 1022 du Code municipal du Québec, le directeur général et secrétaire-trésorier d'une municipalité doit préparer annuellement une liste des personnes endettées envers la Municipalité pour taxes municipales;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de ce même article, cette liste doit être soumise au Conseil et approuvée par celui-ci;

CONSIDÉRANT QUE les dossiers en défauts de paiement doivent être transmis à la MRC du Fjord-du-Saguenay avant le 5 mars 2024, à des fins de préparation des descriptions cadastrales;

À CES CAUSES,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie
APPUYÉ PAR : M^{me} Sylvie Brassard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la greffière-trésorière adjointe par intérim à transmettre à la MRC du Fjord-du-Saguenay, la liste des personnes endettées envers la Municipalité pour taxes municipales et ayant des soldes dû au 20 mars 2024.

6.5 ACCEPTATION POUR DÉPÔT DU REFUS DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE POUR LE PROJET DE RÉHABILITATION COMPLÈTE DU PONCEAU EN ARCHE (2E RANG)
RÉSOLUTION N°164.24

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie
APPUYÉ PAR : M Jacques Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte pour dépôt la réponse du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) en date du 15 février 2024;

6.6 AUTORISATION POUR LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS (PSPS) AUPRÈS DE LA MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY POUR L'ÉTUDE TECHNIQUE - MISE EN PLACE D'UNE GÉNÉRATRICE POUR LE CENTRE COMMUNAUTAIRE SITUÉ AU 476 2^E RANG
RÉSOLUTION N°165.24

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie
APPUYÉ PAR : M Jacques Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la direction générale à présenter une demande au programme de subvention PSPS de la MRC du Fjord-du-Saguenay pour l'étude technique - projet de mise en place d'une génératrice pour le Centre communautaire de Saint-Charles-de-Bourget situé au 476 2e Rang;

- QUE le montant des investissements pour cet équipement sera connu ultérieurement, le tout faisant suite à l'analyse technique et aux résultats de l'appel d'offres à venir;
- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget confirme sa participation financière représentant 10 % de l'investissement à titre de contribution du milieu à même le budget 2024;
- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise Mme Myrienne Bouchard, Directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document nécessaire à ladite demande.

6.7 ACCEPTATION DE LA PROPOSITION DE ASHINI CONSULTANTS POUR L'ÉTUDE TECHNIQUE – AJOUT D'UN GROUPE ÉLECTROGÈNE D'URGENCE POUR LE CENTRE COMMUNAUTAIRE
RÉSOLUTION N°166.24

IL EST PROPOSÉ PAR : M Jacques Gauthier
APPUYÉ PAR : M^{me} Sophie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte l'offre de service de la firme d'ingénieur Ashani Consultants situé au 30 rue Jacques-Cartier E, Chicoutimi, QC G7H 7K9, pour la réalisation de l'ingénierie de conception afin de modifier l'installation électrique existante concernant l'ajout du groupe électrogène (génératrice), le tout selon les termes et conditions de l'offre déposée en date du 21 février 2024 et incluant la description technique pour la dalle de béton;
- QUE le montant du mandat au prix forfaitaire s'élève à 6 075.00\$ plus taxes applicables soit accepté;
- QUE la Municipalité autorise la Directeur des travaux publics à signer tout document relatif audit mandat.

6.8 RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (2024-2028) – NÉGOCIATION ENTRE LES GOUVERNEMENTS DU QUÉBEC ET DU CANADA
RÉSOLUTION N°167.24

- ATTENDU QUE les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028;
- ATTENDU QUE ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;
- ATTENDU QUE malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être substantiellement majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;
- ATTENDU QUE la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;
- ATTENDU QUE la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation

de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

ATTENDU QUE la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

ATTENDU QUE les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1^{er} janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

ATTENDU QUE les sommes consenties à ce programme doivent être exempt de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

À CES CAUSES,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Michel Néron
APPUYÉ PAR : M^{me} Sylvie Brassard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget demande aux gouvernements du Québec et du Canada :

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028;
- De doubler les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une indexation annuelle de 3,5% de l'enveloppe pour la durée de l'entente;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux et des ouvrages de rétention dans les travaux admissibles;
- De transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vicepremière ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, aux députés à l'Assemblée nationale et à la Chambre des communes, à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

6.9 ACCEPTATION DES DEMANDES DE PAIEMENTS DE FNX-INNOV-ÉTUDE GÉOTECHNIQUE ET ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE – PROJET D'AGRANDISSEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE-CASERNE-CPE
RÉSOLUTION N°168.24

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Michel Néron
APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la demande de paiement de la facture n°424702 en date du 20 février 2024 de l'entreprise FNX-INNOV INC. pour le projet d'agrandissement de l'Hôtel de Ville-caserne-CPE.

QUE la somme de 4 500.00\$ plus taxes soit acceptée

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la greffière-trésorière adjointe par intérim à procéder au paiement de ladite demande.

**6.10 ACCEPTATION POUR DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2022/2023
BIBLIOTHÈQUE & RAPPORT RENCONTRE BIBLIO-QUALITÉ 2022
RÉSOLUTION N°169.24**

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Sophie Tremblay

APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte pour dépôt les rapports suivants :

Rapport annuel 2022/2023 de la Bibliothèque;
Rapport 2022 - BiblioQualité

**6.11 AUTORISATION D'INSCRIPTION DE MME SANDYBOIVIN-AUDET
COMME REPRÉSENTANTE AUTORISÉE AUPRÈS DE REVENU QUÉBEC –
CLIQSÉCUR
RÉSOLUTION N°170.24**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie

APPUYÉ PAR : M^{me} Sophie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE Sandy Boivin-Audet, soit autorisée à :

- Inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- Gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉCUR – Entreprise;
- Gérer l'inscription de l'entreprise à mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- Remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- Consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

6.12 ACCEPTATION DE LA SUBVENTION PRIMEAU SOUS-VOLET 1.1, POUR LE COMPLÉMENT DES ÉTUDES ET ACTIVITÉS REQUISES POUR LES TRAVAUX DE CONCEPTIONS DU PROJET DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

RÉSOLUTION N°171.24

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Michel Néron
APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte l'aide financière au montant de 85 959\$ dans le cadre du sous-volet 1.1 du programme PRIMEAU, le tout afin de compléter les études et activités requises pour la conception du projet de traitement des eaux usées et de remplacement du réseau d'égout.

7. VOIRIE MUNICIPALE

7.1 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT DE STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE – PROJET DE RÉFECTION MAJEURE – RECONSTRUCTION DU PONCEAU RUISSEAU LUDGER-HARVEY

RÉSOLUTION N° 172.24

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie
APPUYÉ PAR : M^{me} Sylvie Brassard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles de Bourget accepte la demande de paiement de la facture N°171796 en date du 20 février 2024 de Stantec Experts-conseils ltée, pour le projet de reconstruction du ponceau ruisseau Ludger-Harvey;

QUE la somme de 560.00 \$ plus taxes soit acceptée;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la greffière-trésorière adjointe par intérim à procéder au paiement de ladite demande.

8. URBANISME

NIL

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT DE STANTEC-PROJET ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

RÉSOLUTION N° 173.24

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Sylvie Brassard
APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la demande de paiement de la facture no. 1874309 en date du 19 février 2024 de Stantec Experts-conseils ltée pour le projet d'assainissement des eaux usées;

QUE la somme de 7 500.00 \$ plus taxes soit acceptée;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la greffière-trésorière adjointe par intérim à procéder au paiement de ladite demande.

9.2 DÉPÔT DU BILAN DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2023 - MRC-DU-FJORD-DU-SAGUENAY
RÉSOLUTION N° 174.24

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Sophie Tremblay
APPUYÉ PAR : M. Michel Néron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte pour dépôt le Bilan des matières résiduelles 2023 de la MRC-du-Fjord-du-Saguenay.

9.3 INSCRIPTION À LA FORMATION SUR L'EAU POTABLE – CEGEP DE SAINT-LAURENT & FORMATION SUR LA SIGNALISATION ROUTIÈRE - M. FRANK LEBLANC
RÉSOLUTION N° 175.24

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie
APPUYÉ PAR : M. Michel Néron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte de procéder à l'inscription de M. Frank Leblanc à la formation sur l'eau potable (en ligne)

QUE les coûts de formation au montant de 2 960.00\$ plus taxes soient acceptés;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte de procéder à l'inscription de M. Frank Leblanc à la formation sur la signalisation routière;

QUE les coûts de formation au montant de 120.72\$ soient acceptés;

QUE la Municipalité de Saint-Charles de Bourget autorise la directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document relatif au dossier.

9.4 AUTORISATION ET NOMINATION COMME SIGNATAIRE AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC (SAAQ) DE M. FRANK LEBLANC, RESPONSABLE DES TRAVAUX PUBLICS
RÉSOLUTION N° 176.24

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie
APPUYÉ PAR : M^{me} Sylvie Brassard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget nomme M. Frank Leblanc, responsable des travaux publics comme signataire auprès de la Société d'assurance automobile du Québec;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise M. Frank Leblanc à signer pour et, au nom de la Municipalité, tout document relatif aux transactions jugées nécessaires pour la gestion du parc de véhicules.

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE / CIVILE

NIL

11. INVITATIONS / DEMANDES DE CONTRIBUABLES ET ORGANISMES

11.1 DEMANDE DE SOUTIEN DE LA JOURNÉE DE VISIBILITÉ LESBIENNE (JVL)

RÉSOLUTION N° 177.24

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Sophie Tremblay
APPUYÉ PAR : M. Jacques Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget soutient le Réseau des lesbiennes du Québec (RLQ) en reconnaissant la Journée de la visibilité lesbienne (JVL) qui aura lieu le 26 avril 2024 sous le thème Habiter l'espace afin de souligner l'importance de chacun (e) d'avoir sa place dans l'espace public, de pouvoir y travailler; y créer, y prendre la parole, y avoir droit de cité.

11.2 CAMPAGNE DE FINANCEMENT - CLUB OPTIMISTE DE SAINT-AMBROISE

RÉSOLUTION N° 178.24

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget ne participe pas à la campagne de financement du Club optimiste de Saint-Ambroise;

11.3 DEMANDE DE SUBVENTION 2024 – LES AMIS DU JARDIN BOURGET

RÉSOLUTION N° 179.24

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Sophie Tremblay
APPUYÉ PAR : M. Michel Néron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accorde une subvention au Jardin communautaire 'Les Amis du Jardin Bourget' au montant de 1 000 \$;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la greffière-trésorière adjointe par intérim à procéder au versement de la contribution.

11.4 DEMANDE – LA PASSION DU COLIBRI

RÉSOLUTION N° 180.24

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget évaluera éventuellement la possibilité d'adopter un règlement permettant de soutenir les entreprises locales;

11.5 DEMANDE DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT -LE BOURGET-

RÉSOLUTION N° 181.24

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie
APPUYÉ PAR : M^{me} Sophie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accorde un montant de 1 000 \$ à la Société de développement « Le Bourget » pour leur projet concernant l'accueil des nouveaux arrivants;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la greffière-trésorière adjointe par intérim à procéder au versement de la contribution.

**11.6 DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER AUPRÈS DU RLS – 58^e FINALE
DES JEUX DU QUÉBEC À SHERBROOKE
RÉSOLUTION N° 182.24**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie
APPUYÉ PAR : M^{me} Sophie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte une contribution au montant de 30.00 \$, auprès du RLS pour la participation à la 58e finale des Jeux du Québec qui aura lieu à Sherbrooke du 1^{er} au 9 mars 2024;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la greffière-trésorière adjointe par intérim à procéder au versement de la contribution.

**11.7 DEMANDE DE SUBVENTION ANNUELLE 2024 AUPRÈS DE LA
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE SAINT-CHARLES-DE-BOURGET
RÉSOLUTION N° 183.24**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Michel Néron
APPUYÉ PAR : M^{me} Sylvie Brassard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte le versement de la subvention annuelle 2024 au montant de 1 000 \$ auprès de la Bibliothèque municipale de Saint-Charles-de-Bourget.

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la greffière-trésorière adjointe par intérim à procéder au versement de la contribution.

12. AFFAIRES NOUVELLES

NIL

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 20 h 00 et s'est terminée à 20 h 07;

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la séance soit levée à 20 h 07.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée M^{me} Sandy Boivin-Audet, greffière-trésorière adjointe par intérim certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses projetées par le conseil municipal lors de la réunion tenue le 4 mars 2024.

M. Bernard St-Gelais
Maire

M^{me} Sandy Boivin-Audet
Greffière-trésorière adjointe par intérim